



# LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

## LETTRE D'INFORMATION #9 – Septembre 2017

[www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

### EN BREF

- le guide utilisateur du « représentant légal » est disponible pour vous appuyer dans l'ensemble de vos démarches [http://info.registre-coproprietes.logement.gouv.fr/IMG/pdf/registre\\_copro\\_guide\\_utilisateurs\\_representants\\_legaux\\_vf.pdf](http://info.registre-coproprietes.logement.gouv.fr/IMG/pdf/registre_copro_guide_utilisateurs_representants_legaux_vf.pdf)
- Les statistiques « grand public » seront mises en ligne courant octobre. Retrouvez l'article dédié ainsi que toute la documentation sur le site d'information du registre
- Ce mois-ci au recto de la lettre d'information, vous trouverez une note détaillée sur la façon dont vous pouvez rattacher une copropriété lorsque le prédécesseur ne vous a pas désigné successeur

### Quelques chiffres (au 31/08/2017)

73019

Copropriétés  
immatriculées

2 499

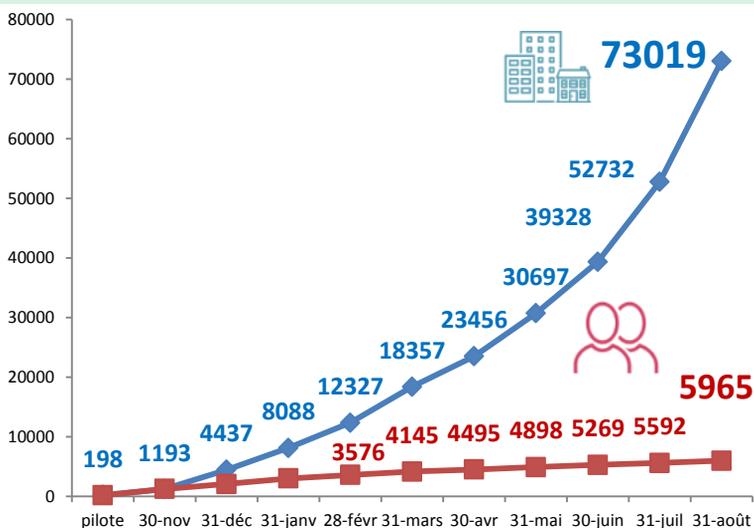
Copropriétés de +200 lots  
principaux immatriculées

5 965

télédéclarants inscrits

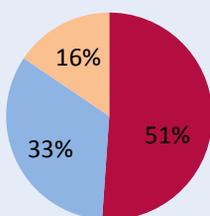
30%

des demandes d'immatriculation  
réalisées par Webservices



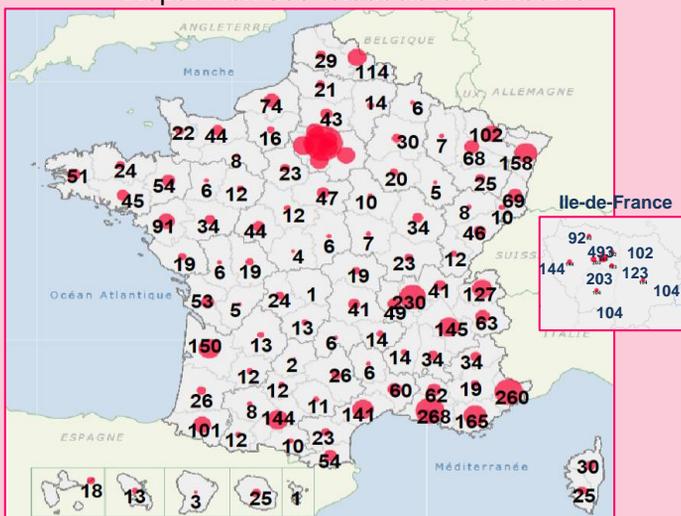
### ANALYSE DES TELEDECLARANTS (au 31/08/2017)

#### Typologie des télédéclarants inscrits



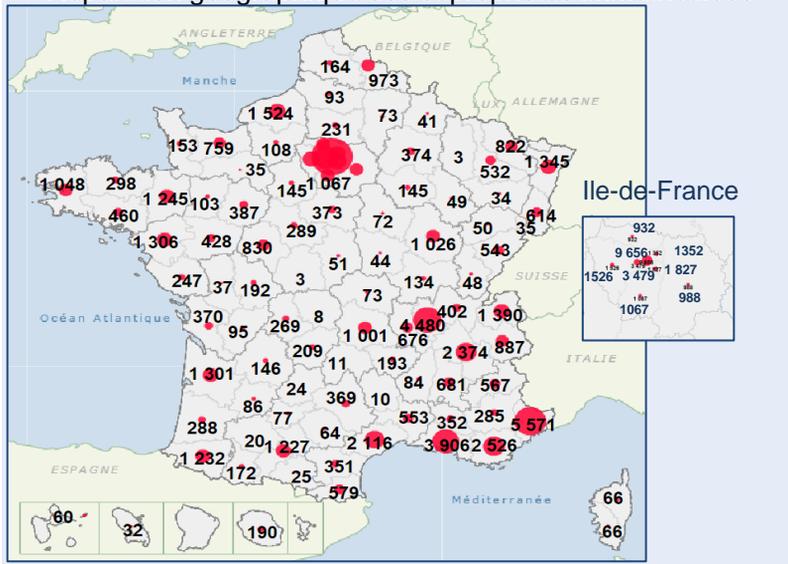
- Télédéclarants professionnels (syndics et administrateurs provisoires)
- Syndics bénévoles ou coopératifs
- Notaires

#### Répartition des télédéclarants inscrits

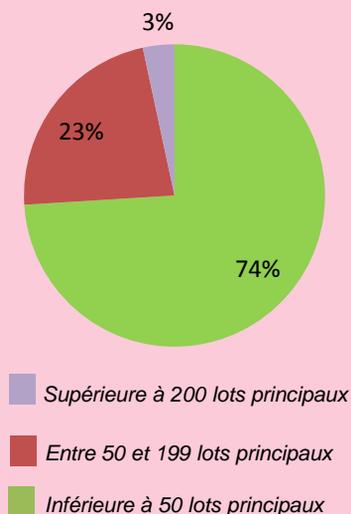




## Répartition géographique des copropriétés immatriculées



## Taille des copropriétés immatriculées



## Rattacher une copropriété lorsque le prédécesseur ne m'a pas désigné successeur

Lorsqu'une copropriété change de représentant légal, le représentant légal sortant (prédécesseur) doit déclarer son successeur.

➤ Comment rattacher une copropriété lorsque le syndic prédécesseur ne m'a pas désigné comme successeur ?

### Cas 1

Le mandat du prédécesseur déclaré au registre est en cours de validité ou a expiré depuis moins de 60 jours : **le syndic prédécesseur doit vous déclarer comme successeur**

- Renseignez-vous auprès d'un représentant des copropriétaires pour connaître l'identité du syndic prédécesseur
- Contactez le prédécesseur en lui demandant de vous déclarer **successeur** conformément à l'article R.711-4 du code de la construction et de l'habitation
- Pour l'aider dans la démarche la fiche mémo « gestion fin de mandat » est accessible [ici](#)

⚠ **Le prédécesseur doit veiller à mettre à jour la date de fin de son mandat. Le mandat du prédécesseur doit se terminer un jour avant le commencement du vôtre.**

### Cas 2

Le mandat du prédécesseur déclaré au registre est expiré : **vous avez la possibilité de faire une demande de rattachement avec pièce justificative**

- Le syndic prédécesseur est injoignable et/ou ne se conforme pas à la réglementation en vigueur lui enjoignant de vous déclarer successeur
- Depuis votre compte de télédéclarant : cliquez sur « rattacher une copropriété »
- Indiquez comme date de début de mandat : J+1 par rapport à la date de fin du mandat du prédécesseur
- Indiquez la date de fin de votre mandat
- Transmettez la pièce justificative
- Soumettez la demande de rattachement

- Pour obtenir le numéro d'immatriculation de la copropriété, effectuez une recherche via l'annuaire des copropriétés
- **En dernier recours** si le rattachement est impossible, vous avez la possibilité de contacter l'assistance utilisateurs : rubrique « contact » ; objet : « immatriculation /rattachement de copropriété(s) » ; type de demande : « Emettre une contestation », « je souhaite contester l'identité du représentant légal »

Toutes les informations concernant les créations de compte et les immatriculations (fiches mémos utilisateurs, catalogues de données, FAQ) sont accessibles via la rubrique Aide du site [www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

Pour vous abonner à la lettre d'information mensuelle du registre :  
envoyez un mail en cliquant sur ce [lien](#)

